

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNEE 2024

Séance du 29 novembre 2023,

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf novembre à dix-huit heure et trente-six minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois novembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BERGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DRHOUIJIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

CHAPUIS Gérard pouvoir à Nicole ROSIER, DOMINGUEZ Solange pouvoir à Claire BILLON BERTHET, FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER, LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Le Maire, MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE, PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ, PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Alain MASSIRONI, ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BROCHET Olivier, GUILLERMET Maria

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants.

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui modifie le code du travail, et selon l'article L3132-26 du code du travail régissant les règles d'ouverture des commerces le dimanche permettant aux maires de déroger pour les établissements de commerce de détail à la règle du repos hebdomadaire le dimanche. La liste des dimanches concernés est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Propositions pour l'année 2024 correspondant à 12 dimanches :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **PROPOSE**, pour l'année 2024 l'ouverture des commerces les dimanches de 8h00 à 20h00 :

- 14 janvier, 18 février, 31 mars, 19, 26 mai, 16 et 30 juin et 1, 8, 15, 22, 29 décembre

- **DEMANDE** l'avis à l'EPCI Haut-Bugey Agglomération.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

